

\$1,621,000 par an, qui paraît élevé, que touchera l'Île du Prince-Édouard en 1966-1967. C'est 0.6 p. 100 de l'augmentation globale qui sera versée à toutes les provinces cette année-là. La population de l'île du Prince-Édouard représente environ 0.52 p. 100 de la population totale du Canada, de sorte que la province reçoit tout juste un peu plus que si le calcul avait été fait strictement en fonction du nombre d'habitants pour tout le pays.

Pour prendre d'autres chiffres, je signale que pour l'année 1962-1963, l'Île du Prince-Édouard a reçu 0.79 p. 100 du montant total. J'ai oublié le montant exact dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, mais peu importe. En 1964-1965, elle recevra 0.63 p. 100 de l'augmentation. En 1965-1966, elle touchera 0.61 p. 100 de l'augmentation et, en 1966-1967, 0.6 p. 100. Dans tous les cas, le pourcentage de l'augmentation est moins élevé que le pourcentage antérieur de l'ensemble.

Je ne me plains pas des \$1,621,000 de plus que l'île du Prince-Édouard pourra recevoir, mais du fait que chaque année elle se voit offrir une part relativement plus petite du gâteau. Faites les calculs que vous voudrez, l'île du Prince-Édouard ne profite pas autant de l'augmentation qu'elle profitait des subventions établies dans le passé par tous les gouvernements, subventions qui ont atteint leur point culminant dans les différentes provinces en 1962-1963. Voilà de quoi nous nous plaignons.

En outre, je me pose des questions au sujet de l'écart marqué entre les sommes accordées aux différentes provinces. Par exemple, tandis qu'en 1966-1967 l'île du Prince-Édouard va recevoir le montant déjà cité, le Nouveau-Brunswick, lui, va toucher au delà de onze millions de dollars de plus et le Québec, 107 millions de plus. Ces provinces ne sont pas autant de fois aussi populeuses que l'île du Prince-Édouard et, proportionnellement, je ne crois pas que leurs problèmes soient aussi vastes.

Puis-je annoncer qu'il est dix heures et demie, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader suppléant de la Chambre s'il voudrait nous faire savoir quels crédits du budget principal des dépenses nous étudierons vendredi? Nous savons à quoi nous en tenir quant aux autres jours de la semaine.

L'hon. M. MacNaught: Je regrette, monsieur l'Orateur, il n'est pas possible d'informer la Chambre ce soir de quel ministère il sera question vendredi. Nous aurons ce renseignement demain.

(A 10 h. 32, la séance est levée d'office, conformément à un ordre spécial.)